



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AIN

Direction des relations avec
les collectivités locales
bureau du développement local et
de l'intercommunalité

**Réunion de la commission départementale de
coopération intercommunale**

Le lundi 27 mars 2017 à 18 heures 30

Le lundi 27 mars 2017, s'est réunie la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) sous la présidence de Monsieur Arnaud COCHET, préfet de l'Ain, en présence de :

► **Représentants des communes :**

- Marie-Jeanne BÉGUET, maire de Civrieux
- Jean-Marie CASTELLANI, maire de Rignieux-le-Franc
- Mireille CHARMONT-MUNET, maire d'Artemare
- Claude JACQUET, maire de Chaveyriat
- Bernard PERRET, maire de Viriat
- Régis PETIT, maire de Bellegarde-sur-Valserine

► **Représentants des EPCI à fiscalité propre :**

- Jacques BERTHOU, conseiller communautaire de la communauté de communes de Miribel et du Plateau
- Guy BILLOUDET, président de la communauté de communes du Pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux
- Michel BRUNET, vice-président de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
- Michel FONTAINE, vice-président de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
- Liliane MAISSIAT, vice-présidente de la communauté de communes Haut-Bugey
- Patrick PERREARD, président de la communauté de communes du Pays Bellegardien
- René VUILLEROD, président de la communauté de communes Bugey-Sud

► **Représentants des syndicats de communes et syndicats mixtes :**

- Henri GUILLERMIN, président du syndicat mixte Bresse-Revermont-Val-de-Saône

► **Représentants du Conseil départemental :**

- Jean-Yves FLOCHON
- Catherine JOURNET

Assistaient également à cette réunion sans voix délibérative :

- Benoît HUBERT, sous-préfet de Gex et Nantua
- Christian CUCHET, directeur des relations avec les collectivités locales
- David BAUDRAND, chef du bureau du développement local et de l'intercommunalité
- Ghislaine ROMITI, adjointe du bureau du développement local et de l'intercommunalité

Membres excusés :

- Damien ABAD, président du conseil départemental
- Bernard ARGENTI, délégué du syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (pouvoir donné à M. GUILLERMIN)
- Gisèle BACONNIER, Maire de Monthieux
- Daniel BEGUET, conseiller communautaire de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- Ali BENMEDJAHED, maire de Chalamont
- Etienne BLANC, conseiller régional
- Liliane BLANC-FALCON, conseillère communautaire de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- Christophe BOUVIER, président de la communauté de communes du Pays de Gex (pouvoir donné à M. PERREARD)
- Jean-Pierre CARMINATI, maire de Nantua
- Régis CASTIN, maire de Saint-Germain-les-Paroisses (pouvoir donné à Mme CHARMONT-MUNET)
- Patrick CHAIZE, maire de Vonnas (pouvoir donné à M. PERRET)
- Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse (pouvoir donné à M. PETIT)
- Jean DEGUERRY, président de la communauté de communes Haut-Bugey (pouvoir donné à Mme MAISSIAT)
- Charles DE LA VERPILLIERE, conseiller départemental
- Jean-Claude DESCHIZEAUX, président de la communauté de communes Val de Saône-Centre (pouvoir donné à M. BILLOUDET)
- Thierry DUPUIS, président de la communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon
- Jacky DUTRUC, maire de Reyrieux
- Philippe EMIN, maire de Cormaranche-en-Bugey
- Daniel FABRE, maire d'Ambérieu-en-Bugey
- Sylvie GOY-CHAVENT, conseillère régionale
- Christophe GREFFET, président de la communauté de communes de la Veyle
- Bernard GRISON, président de la communauté de communes Dombes-Saône-Vallée
- Philippe GUILLOT-VIGNOT, président de la communauté de communes de la Côtière à Montluel (pouvoir donné à M. BERTHOU)
- Jean-Louis GUYADER, président de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- Jean-Luc LUEZ, vice-président de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
- Muriel LUGA-GIRAUD, conseillère départementale (pouvoir donné à M. FLOCHON)
- André MOINGEON, maire de Lagnieu
- Ghislaine PERNOD, maire d'Oncieu
- Michel PERRAUD, maire d'Oyonnax
- Daniel RAPHOZ, maire de Ferney-Voltaire
- Alain SAUREL, vice-président de la communauté de communes Bugey Sud (pouvoir donné à M. René VUILLEROD)

Monsieur le préfet ouvre la séance et rappelle que la réunion de ce jour fait suite à celle du 13 mars 2017 au cours de laquelle la commission a échangé au sujet de la création du pôle métropolitain du Genevois français sans toutefois émettre d'avis puisque le quorum n'a pas été atteint lors de cette séance. Ces échanges ont été retranscrits dans un compte-rendu qui a été adressé aux membres de la commission.

Conformément à l'article R 5211-37 du code général des collectivités territoriales, la présente réunion n'est pas soumise à une condition de quorum.

Monsieur PETIT confirme que les échanges lors de la séance du 13 mars ont été complets. Il indique que les relations avec Genève sont pour le moment déséquilibrées puisque l'habitat se développe sur la partie française de la métropole mais que la création de richesse se situe en majeure partie côté suisse. L'objectif poursuivi avec la création du pôle métropolitain est de structurer la partie française. Ce rééquilibrage est dans l'intérêt même des partenaires genevois qui partagent une centaine de kilomètres de frontières avec la France alors que le territoire de Genève n'est limitrophe du reste du territoire suisse que pour 4 km.

Les priorités du pôle sont dans un premier temps la mobilité, l'aménagement du territoire, le développement durable et l'économie mais il montera progressivement en puissance.

Monsieur PERREARD confirme la nécessité pour les communautés et collectivités françaises d'être très actives dans les discussions avec Genève pour arriver à un équilibre entre les deux pays. Il ajoute que la création du pôle métropolitain est attendue pour début mai.

Monsieur BERTHOU note que le pôle sera dans un premier temps surtout en charge d'études et de concertation. Il souhaite savoir si à terme il se verra transférer des compétences par ses membres.

Monsieur PETIT informe la commission que le pôle métropolitain devrait d'ici 8 à 10 ans devenir autorité organisatrice de transport. Le territoire est très étendu (9 communautés rassemblées, 400 000 habitants), il faudra par conséquent être réaliste concernant le calendrier des prises de compétences. Il sera nécessaire que le syndicat diligente de nombreuses études pour disposer d'une parfaite connaissance du territoire.

Monsieur FLOCHON rappelle que le conseil départemental est favorable à la création de ce pôle. La solidarité départementale est nécessaire pour aider au développement de ce secteur.

Monsieur PETIT souligne que l'enjeu est bien de capter une part croissante de la richesse créée sur le territoire de la métropole genevoise afin d'accompagner le développement du secteur français.

La commission départementale de coopération intercommunale de l'Ain émet un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le préfet lève la séance.

Le préfet,



Arnaud COCHET